



# CTSD

Mardi 5 juillet 2022

Compte-rendu du CTSD du 5 juillet 2022

## Présent-es

IA-DASEN

IEN : Mme Dumont M, Mme Pluyaud, Mme Montréjeau, Mme Dumont I, M Messenger

Dose : Mme Lardie - Mme Auriane Chesneau-Iovane

FSU : Pascal André, Guillaume Guilbert, Stéphanie Lavergne, Marie-Honorine Papillon

Unsa : Dominique Banyik

CGT : Céline Péronnet

FO : André Chavaroché

Mme Lavergne est désignée secrétaire-adjoint de séance.

Déclaration de la FSU.

## Concernant la situation de l'école de Rageade :

La DaseN a eu un appel de la sous-préfète de St Flour disant que les élèves de Haute-Loire ne devraient pas venir dans l'école de Védrines.

Aussi, madame la DaseN maintient la fermeture du poste : il n'y aurait que 12 élèves à la rentrée (1PS 1MS 1GS 1CP 1CE1 3CE2 4CM1 ; informations datant de fin mai). La FSU a d'autres informations : 13 élèves pour la rentrée, et potentiellement 5 arrivées (dont 1PS, 1GS, 1CP). La DaseN réintervient en disant que les élèves de la commune de Rageade n'iraient même pas à Védrines, ce qui ferait tomber le nombre d'élèves à 9 ou 10.

La FSU intervient pour savoir d'où viennent les informations en possession de la DSDEN, car la FSU n'a pas les mêmes.

La DaseN indique que la sous-préfète a contacté les familles, et les familles auraient déclaré que les élèves ne viendraient pas dans le Cantal.

La FSU rappelle qu'il y a quelques années, une fermeture de poste avait eu lieu à l'école de Rageade, car selon l'administration, les effectifs étaient en chute libre. Or, les informations de la FSU disaient le contraire. En catastrophe, à la rentrée, il avait fallu pallier en mettant un-e brigade à l'année.

La FSU et la CGT rappellent à la Dasen qu'un courrier des représentant-es des personnels en CHSCT-D avait été envoyé et que l'idée était de pouvoir traiter cette question avant le CTSD. La Dasen s'offusque que les représentant-es aient pu lui proposer des dates. Son agenda est très contraint... Suite à cette remarque, il est apparu clairement que les agendas des représentant-es des personnels étaient moins importants que le sien.

La Dasen, soutenu par M. Messenger, dit que quoi qu'il en soit, la situation est apaisée depuis 2 à 3 semaines.

En lien étroit avec nos collègues concernés, la FSU et la CGT ne partagent pas cet avis.

L'UNSA, bien que reconnaissant ne pas être au courant de la situation, intervient pour indiquer qu'il ne faut pas lier la carte scolaire au CHSCT, et plus précisément à une situation de santé de certains personnels. Unanimement, les autres OS s'opposent à cette analyse puisque l'administration est en mesure de protéger les agent-es de cette école en appuyant le transfert de l'école sur la commune de Védrines et en maintenant les deux postes d'enseignant-es.

#### **Rappel des mesures :**

- Ecole de Chaliers, chargé de classe unique : -1
- Ecole de Rageade, adjoint : -1
- Ecole La Fontaine Aurillac, adjoint : +0,5
- Ecole Les Granges de Lanobre : +1
- Décharge de direction Chaliers : -0,035
- Décharge de direction Rageade : -0,035
- Décharge de direction, La Fontaine Aurillac : +0,08

#### **Vote :**

Contre : 6 (4FSU, 1CGT, 1FO)

Abs : 1 UNSA

La FSU ne peut se résoudre à approuver une mesure qui laisse des collègues en situation de danger.

*Vos représentants FSU  
Pascal André, Guillaume Guilbert, Stéphanie Lavergne, Marie-Honorine Papillon*